

Conseil de Quartier

CENTRE

Mercredi 10 février 2021



Conseils de Quartier

Centre 2020-2022

Présents :

Membres de droit :

M. Pierre- Yves MARTIN,.
M. Salem AIDOUDI,
M. Gérard ATTARD,
Mme Leslie MAYEMBA, Cheffe de Cabinet

Conseillers de quartiers :

Mme Annick BOUCHER
M. Alain LEMAIRE
M. Roman BRUGEAT
M. Enzo BELLI
Mme Anne KRUMMENACHER
M. Guy MORVAN
Mme Myriam ZOBIRI
M. Jean- Claude SOYEZ
Mme Marie THOMAS

Membres de l'administration municipale :

Mme Hélène MORSA, Directrice Générale des Services
M. Wahid ZIGHED, Directeur Général des Services Techniques
Mme Isabelle AVANOZIAN, Directrices des Espaces Publics
M. Stéphane MORINI, Chef du service des Espaces Verts
Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie associative, jumelage, conseils de quartier

Excusés:

M. Disso ATO
M. Alain BROT

Bienvenue

Ordre du jour

1. Retour des premières propositions sur le plan de fleurissement
2. Retour sur l'atelier stationnement
3. Présentation du recoupement entre l'évaluation de la voirie par les conseiller et le résultat de l'audit.
4. Point sur l'aménagement du lac de Sévigné
5. Qu'est ce que la Démocratie Participative?

Proposition Plan de Fleurissement

Monsieur Brugeat explique que le Conseil de quartier Centre a souhaité débiter une réflexion en 2 axes :

La Réarborescence du quartier et le fleurissement.

Ils proposent de replanter des arbres au Lac Sevigné ainsi que sur les parcelles des anciennes maisons, où des arbres ont été abattus.

Concernant le fleurissement ils souhaiteraient adopter des thématiques en fonction des lieux choisis comme par exemple:

1. Autour de l'ancienne l'abbaye, un thème végétal en rapport avec Mme de Sévigné ou de ladite abbaye. Cela peut être sous forme de lettres végétales renvoyant aux écrits de Madame de Sévigné.
2. Au square de l'angle de Kennedy/Salengro, un motif végétal représentant un cycliste ou un vélo pourrait être envisagé a proximité de la stèle en hommage aux frères Magne
- 3- Au parc Lefèvre: Travailler sur la thématique des jumelages.

Monsieur Soyer souhaiterait également planter une mini forêt écologique selon la technique Miyawaki.

Monsieur Morini entend toutes ces propositions et explique qu'il faut être particulièrement vigilant avec l'implantation des arbres en fonction de l'espace dont on dispose . En effet, 'il faut prendre en compte la fosse de l'arbre, l'espace au sol, les différents réseaux (gaz, eau).

En revanche, il est tout à fait possible de mettre en place une mini forêt.

Concernant la rue Albert Thomas, la chaussée et une partie du trottoir appartiennent au Département auquel incombe l'entretien.

Il en est de même pour le Boulevard Salengro.

Madame Boucher demande à pouvoir disposer d'une carte sur laquelle serait différenciée les voiries départementales, communales et privées.

Afin de poursuivre ces réflexions, il est proposé de programmer un atelier en salle au mois de mars puis un second dans les serres fin avril- début Mai.

Plan de Stationnement

Monsieur Brugeat revient sur l'atelier de travail du 30 janvier consacré à la thématique du stationnement.

Les propositions des conseillers sont recensées dans la diapositive suivante.

Madame Avanzian revient sur les 4 propositions d'emplacement de parking:

- 1 zone au niveau des anciennes Serres
- 1 zone au niveau du parking actuel de la Mairie
- 1 zone à proximité de l'emplacement dédié à l'entreprise ADA
- 1 zone au niveau du 100 allée Lucien Michard

Les 4 suggestions méritent d'être étudiées sachant qu'il faut également prendre en compte le coût (achat du terrain ou parcelle communale) l'espace autour qui doit être suffisant pour prévoir les entrées et les sorties, les sens giratoires, aérien ou souterrain.

Ils ont également évoqué la possibilité de placer certains secteurs en zone bleue.

Monsieur le Maire explique qu'il faut une approche stratégique pour la mise en place des zones bleues afin qu'elles soient plus bénéfiques qu'inutiles.

En effet, une zone bleue nécessite des moyens humains importants pour pouvoir la contrôler.

En cas de validation de ce système, les habitants bénéficieront d'un macaron « stationnement zone bleue » par foyer.

Toutefois, Monsieur le Maire, précise qu'il a souhaité que la réflexion sur le stationnement soit accompagnée par un cabinet d'étude.

Les résultats seront connus au mois d'avril.

A cette occasion, il souhaite organiser un atelier de concertation avec les conseillers suivi d'un atelier de travail d'ici le mois de juillet.

Les conseillers demandent d'organiser une nouvelle visite du Centre de Surveillance Urbaine (CSU).

Stationnement

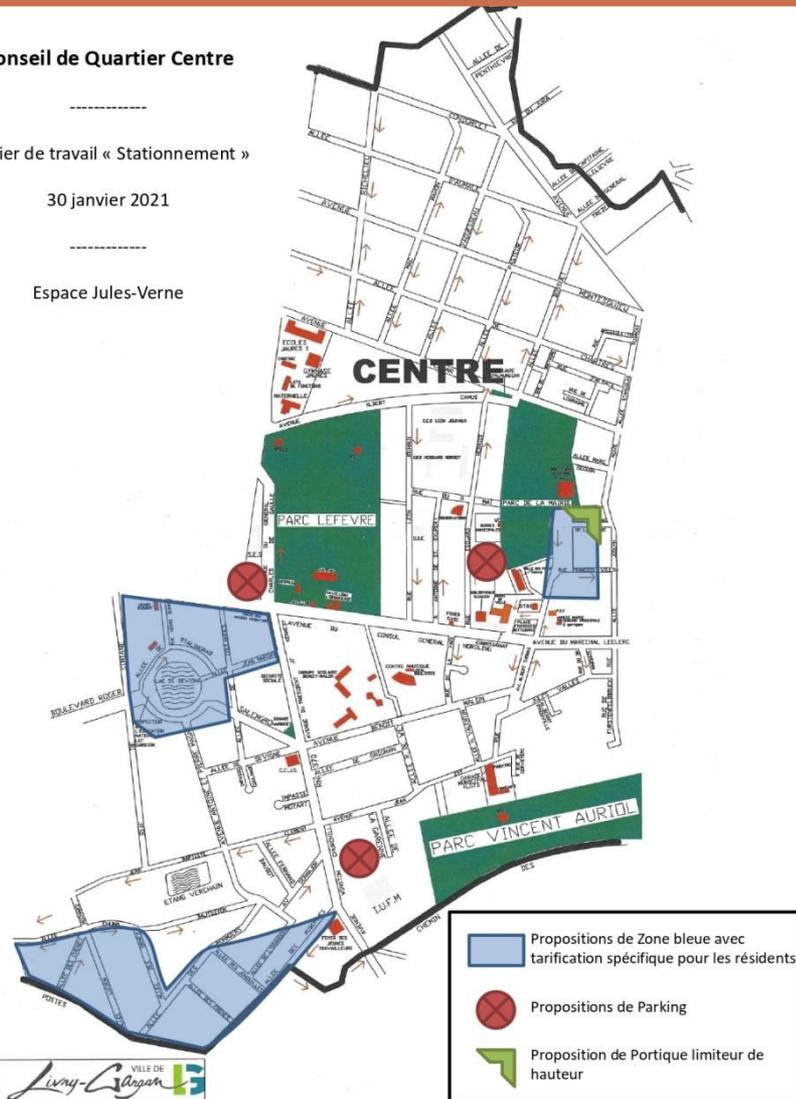
QUARTIER CENTRE

Conseil de Quartier Centre

Atelier de travail « Stationnement »

30 janvier 2021

Espace Jules-Verne



Voirie

Les conseillers ont de nouveau procédé à une évaluation de l'état de la voirie en ce début d'année afin de faire un suivi et de constater les évolutions survenues depuis 2019.

Par le biais de ces relevés, ils ont pu observer que l'état général de la voirie est plutôt bon.

En revanche, ils attirent l'attention sur l'accessibilité des trottoirs, souvent dégradés, aux Personnes à Mobilités Réduites.

Madame Avanozian remercie les conseillers pour ce travail car il permet d'avoir une vision complémentaire et de construire ainsi le plan pluri- annuel d'investissement

Ainsi, nous avons pu corroborer les résultats de l'audit d'un cabinet d'expertise effectués en 2019 avec le relevé des conseillers à la même période. Bien que l'audit n'ait pas été réalisé sur la totalité des rues, il s'avère que sur l'échantillon testé, les résultats sont similaires à ceux des conseillers.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de terminer leur relevé avant de leur montrer les résultats de l'audit

Madame Avanozian informe que , comme chaque année, à la fin de l'hiver, les services procéderont à l'entretien de la voirie qui ne peut pas être fait tant que les températures sont trop basses.

Ainsi, les « nids de poule » seront recensés sur l'ensemble du Territoire puis rebouchés, lorsqu'ils ne nécessitent pas un enrobé à chaud et les passages piéton seront remis en peinture.

Elle précise également que le Chemin des Postes est une voie partagée avec la Ville de Clichy et qu'ils sont actuellement en concertation pour la réfection de celle- ci.

Evaluation de la voirie 2021



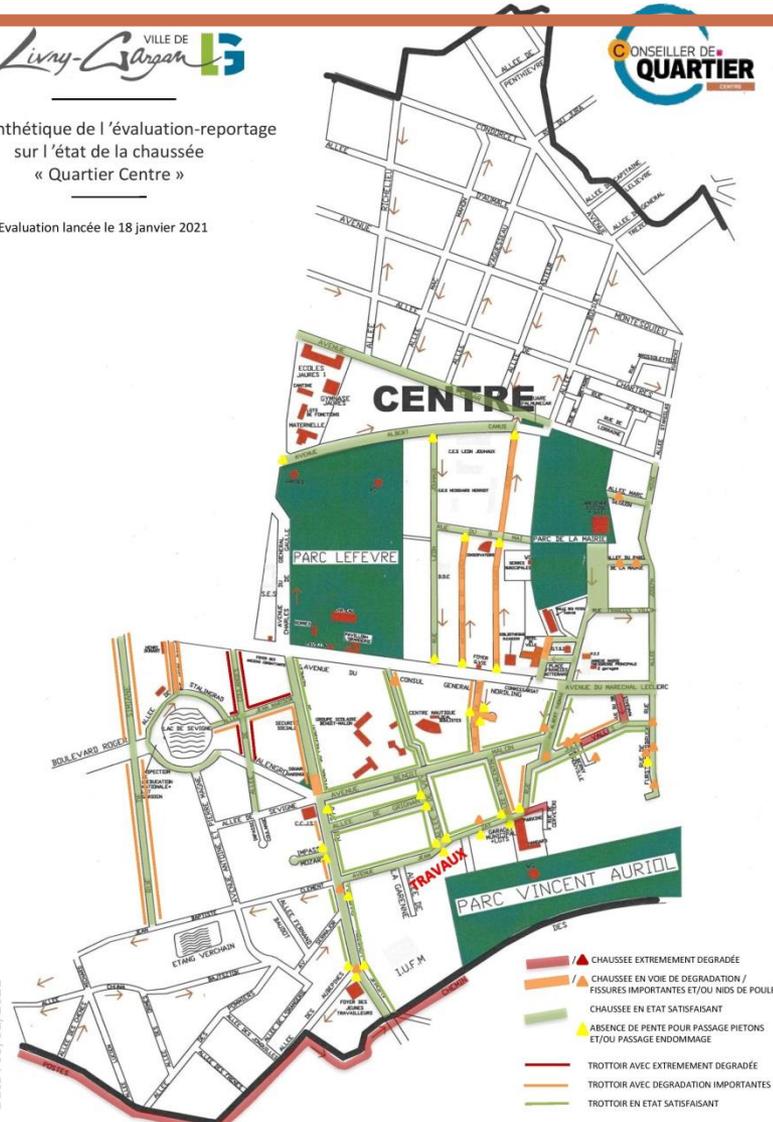
Plan synthétique de l'évaluation-reportage
sur l'état de la chaussée
« Quartier Centre »

Evaluation lancée le 18 janvier 2021



Document de travail

Date : 05/02/2021



Lac de Sévigné

Depuis avril 2018, les conseillers du quartier Centre travaillent activement sur l'aménagement du Lac de Sévigné. Ils ont fait plusieurs propositions qui ont été retenues par la Municipalité comme par exemple la mise en place d'un espace ornithologique, de jardins partagés ou encore la mise en valeur de la source Marie.

Cependant la réalisation de ces projets nécessitent de nombreux travaux et aménagements au préalable.

Point d'étape:

- Démolition de la Maison jaune prévue au mois de mai 2021
- Avant tout travaux sur le lac, il faut s'assurer de l'état du bassin, des berges, de la qualité des eaux car de tous ces éléments dépendent le coût du curage qui peut varier du simple au double.

Il faut trouver le meilleur moyen pour que ce plan d'eau puisse revivre sainement.

Ainsi, la Municipalité a mandaté un cabinet d'étude qui débutera les analyses au mois de février.

Outre ce travail de fond, il y aura également, cette année, une étude approfondie sur la richesse de la faune.

Les conseillers font part de leur mécontentement quant au nourrissage sauvage des animaux du lac et suggèrent à la municipalité la mise en place d'un affichage spécifique:



Qu'est ce que la Démocratie Participative?

Lors du premier Conseil de quartier, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers d'entamer une réflexion sur la Démocratie Participative :

La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.

En France, elle se traduit essentiellement localement, par la création de nouvelles instances participatives ou plus récemment par l'implication de la population locale dans de nouveaux projets,

A Livry-Gargan, la démocratie participative s'exprime notamment à travers de nouvelles instances locales que sont le :CESEL, le CLJ, les conseils de quartiers et le conseil municipal des jeunes, Tous sont composés de membres élus ou désignés, en général pour 2 ans, et sont force de propositions pour la mairie, dans certains domaines, comme la propreté ou la sécurité dans les conseils de quartier, cependant, il leur est parfois reproché de n'être que représentatifs et de ne pas impliquer suffisamment la population, Le budget participatif, créé dans plusieurs communes, dont celle d'Angers, pourrait fournir une réponse.

1 les instances de démocratie participative à Livry- Gargan en plus des Conseils de quartier

- A) le CMJC Créé en 1996, il comprend 43 membres issus des classes de CM1 et CM2 des écoles de la ville, élus pour 2 ans. Il a pour but de favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité, de les former à la citoyenneté et de leur permettre de développer des projets, discutés en séances de travail et présentés officiellement au maire lors de séances au château de la forêt. Dans ce cadre, ils participent à différentes cérémonies de commémoration, réalisent plusieurs actions liées à l'environnement ou la propreté, etc...
- B) le CESEL Le conseil économique, social et environnemental local réunit des citoyens d'horizons très divers et traite des problématiques économiques, sociales et environnementales, comme son nom l'indique, il est composé de membres désignés parmi des associations, les commerçants, des habitants, et les conseils de quartier, Pour exemple, ils ont travaillé sur la réorganisation du marché de Chanzy lors de la précédente mandature.
- C) le CLJ Le Conseil local de la Jeunesse est composé jusqu'à vingt membres âgés de 12 à 15 ans, désignés pour un mandat d'un an. Leur rôle est avant tout de proposer des idées et des projets pour la ville, mais également de découvrir de façon concrète les instances démocratiques et leur fonctionnement. Ils se réunissent une fois par mois pour débattre de différents projets dans des groupes de travail thématiques.

Qu'est ce que la démocratie Participative

Si ces instances permettent une plus grande participation des citoyens à la vie locale, certains habitants, sur les réseaux sociaux, regrettent un manque de transparence sur leur fonctionnement, ou s'interrogent sur leur utilité réelle.

La création d'un budget participatif, réalisé dans certaines villes, pourrait répondre à leurs demandes.

- **2 Le Budget Participatif : l'exemple d'Angers**

Comme dirait Michel Chevalet, « Le budget participatif, c'est quoi ? »

C'est la réalisation d'un ou plusieurs projets par la commune, projets proposés par les habitants, travaillés par eux, sélectionnés par les agents communaux, et votés par les habitants.

Et comment ça marche ? Pour illustrer et clarifier mon propos, je me baserais sur l'exemple de la ville d'Angers, (ecrivonsangers.fr) qui me semble le plus abouti.

Au départ, une somme du budget communal est fixée pour le budget participatif (1 million d'euros en 2018 à Angers).

Dès lors, les habitants peuvent soumettre une ou plusieurs propositions à la mairie, étant précisé que ces idées doivent être en adéquation avec les compétences de la commune, être quantifiées budgétairement, être nouveaux et réalisables dans les 2 ans. Ces projets peuvent être soumis par les habitants de 7 à 77 ans, (enfin à partir de 11 ans à Angers) de manière individuelle ou collective, par des associations, des instances représentatives comme les conseils de quartier ou par des groupes comme les écoles, collèges, ou autres. Les agents de la mairie font ensuite le tri, et déterminent-les projets les plus réalisables ; ils les travaillent en amont avec ceux qui les ont proposés pour les présenter ensuite au vote.

Ainsi, à Angers, en 2018, sur 305 propositions, 59 furent présentées sous forme de petits dossiers au vote des habitants.

De la même manière, tout habitant à partir de 11 ans peut voter, de façon numérique ou par bulletin papier déposé dans des boîtes aux lettres créées pour l'occasion (et qu'on pourrait ensuite garder comme boîtes à idées). Les projets lauréats sont ceux qui obtiennent le plus de votes ; sur 59 projets, 16 furent lauréats à Angers en 2018, avec un coût, pour la majorité d'entre eux, d'environ 10000 euros, et ils furent effectivement réalisés dans les 2 ans.

Cette idée a ma faveur, car il permet de toucher un public large, qui participe de façon vraiment directe à la décision publique locale, la plus proche qui soit du citoyen. En bref, le citoyen n'est plus seulement électeur, il devient acteur de sa ville, pour le présent et le futur.

De plus, si cela peut l'inciter à voter, parce qu'il voit véritablement ce que fait sa commune, ce n'est pas plus mal...

Anne KRUMMENACHER